

Lyon, le 28 mai 2021

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU LUNDI 11mai 2021**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme NAZARET
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 : à l'unanimité

**PRESIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**PRÉSENTS** : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET.

**EXCUSÉS** : M.BOUZARD, Mme BRUGNERA.

**DÉPÔTS DE POUVOIR** : M.SOULIER : pouvoir de M. BOUZARD.

**ABSENTS**

M.BLACHE propose de désigner Mme NAZARET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Mme NAZARET procède à l'appel nominal.*

\*\_\*\_\*

M.BLACHE passe ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2021**

Sans observation.

**Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.**

\*\_\*\_\*

Il est procédé à l'examen des rapports.

#### **Rapport 06.21.099 - Compte Administratif 2020.**

M. BLACHE présente ce dossier.

« Il était prévu au budget un montant de 657.261,77€.  
Les dépenses réalisées au 31.12.2020 s'établissent à 412.156,11€.

Les restes à réaliser pour 2020 se montent à 48.539,96€.

L'excédent net à réincorporer en 2021 se monte donc à 196.565,70 €. il sera réparti dans la décision modificative en Juin et réintégré dans les comptes en cours.

Comme le veut la règle, vous le savez, je dois quitter la salle et je laisse donc la présidence à M. TERMOZ-MAZAN qui va prendre ma place. Bonne soirée à toutes et à tous, on se retrouve en septembre. »

M. BLACHE après avoir rapporté le dossier et avant le vote passe la présidence à M. TERMOZ-MAZAN.

M. TERMOZ-MAZAN demande :

« y-a -t-il des observations ou questions sur ce rapport ?

Visiblement non, nous allons procéder au vote.

Je pense que nous votons pour à l'unanimité.

Nous allons pouvoir rappeler M. le Maire qui, hélas, ne va pas pouvoir partir tout de suite en vacance mais pouvoir procéder à la suite de ce conseil d'arrondissement.»

**M. BLACHE ne prend pas part au vote.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

M BLACHE regagne sa place.

#### **Rapport 06.21.100 - Lancement de l'opération 60005009 «Numérisation des actes d'Etat Civil 2021-2026» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008**

M BLACHE rapporte ce projet de délibération.

Lors du conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 a été approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet de «Numérisation des actes d'Etat Civil ».

Comme vous le savez, les mairies d'arrondissement, garantes de la tenue et de la conservation des registres d'état civil, gardent en leur sein, les registres de naissance de moins de 100 ans et de mariage de moins de 75 ans.

Ces registres, souvent manipulés, se dégradent de jour en jour. Il est de la responsabilité de la Ville de Lyon d'assurer la pérennité de ces informations, hautement confidentielles. C'est pour cette raison qu'il est procédé à la numérisation d'environ 1.400.000 actes mais aussi pour en assurer une gestion et une délivrance plus aisée et se mettre en conformité avec la mise en place du dispositif COMEDC (Communication Electronique des Données de l'Etat Civil).

Par le passage de différents marchés, il a été procédé, depuis 2016, à la numérisation des actes de 1990 à 1970. Suite à un marché de quatre ans, la numérisation des registres naissances de la décennie 1960 a été effectuée.

Il reste à réaliser la numérisation des registres naissances des décennies 1950 à 1930 ainsi que des registres mariages des années 1950 à 1999 qui devrait être achevée d'ici 2023.  
Le coût financier de cette numérisation est estimé à 300.000 euros.

### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

M BLACHE poursuit : «Nous allons maintenant étudier quatre projets de délibération de 101 à 104 qui ont pour objet l'inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 6<sup>e</sup> arrondissement visant à établir la concordance ou discordance entre l'inventaire réalisé par le conseil municipal et celui du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement. Je rapporterai ces dossiers.»

#### **Rapport 06.21.101 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au conseil d'arrondissement du 6<sup>e</sup> arrondissement**

Par la création de la Conférence des Maires d'arrondissement (CMA) en septembre 2020, le Maire de Lyon et les 9 maires d'arrondissement disposent d'une instance de dialogue régulier.

Parmi les premiers sujets de préoccupation remontés par l'ensemble des maires d'arrondissement figuraient la définition et les modalités de gestion des équipements de proximité.

Ces derniers sont définis par l'article L2511-16 du C.G.C.T. comme « les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas une vocation nationale ».

Le transfert des équipements transférés est appelé à se développer tout au long du mandat en procédant par étapes avec deux priorités à court terme :

- un plan d'actions sur les salles associatives pour mieux répondre aux besoins locaux ;
- et d'autre part, une revue de l'inventaire des équipements de proximité de chacun des 9 arrondissements destinée à solutionner les principaux irritants et à corriger des incohérences soulevées par les maires d'arrondissement.

Lors de la deuxième séance de la CMA, le 10 décembre 2020, l'adoption d'un plan d'action annuel a permis de définir deux premières étapes prioritaires:

- l'étude du transfert de salles susceptibles d'être mises à disposition d'associations locales ;
- la deuxième étape étant la résolution des difficultés ou incohérences majeures remontées par les maires d'arrondissement dans la gestion des équipements.

Le travail sur ces deux axes se poursuit dans le même cadre de réflexion pour les équipements qui ne peuvent être transférés dès mai 2021.

Il faut donc parvenir à une « juste » définition des équipements de proximité et privilégier les modalités de gestion permettant de tirer le meilleur parti de la proximité.

Pour ce faire, vous l'avez vu, différents critères d'analyse ont été posés :

- ❖ Le bien est-il transférable juridiquement et à quelles conditions ?
- ❖ Quelle est la nature de l'occupation en cours ?

- ❖ Y a-t-il un projet déjà en cours ou prévu sur cet ensemble immobilier ?
- ❖ Le transfert contribue-t-il à l'équité de traitement des arrondissements ?
- ❖ Le transfert est-il cohérent au regard de la ligne de partage existante entre équipements de proximité et équipements centralisés (ex. équipements sportifs, espaces verts) ?
- ❖ Quels sont les impacts du transfert en termes d'organisation et de ressources humaines (sécurité, gardiennage, etc.) ?

Il est à souligner que les demandes des arrondissements n'étaient pas un transfert d'équipements mais plutôt des demandes d'amendements dans les modalités de gestion des équipements comme l'accès plus large à des créneaux disponibles dans une salle municipale, être associé à la définition du projet relatif à un équipement centralisé.

Les premières discussions ont permis d'engager des propositions adaptées à chaque situation.

A l'issue de l'étude et de la discussion des propositions de transfert, la fixation de l'inventaire des équipements de l'arrondissement découle d'un double vote en Conseil d'arrondissement et Conseil municipal comme le prévoit l'article L 2511-18 du CGCT.

Il est proposé que :

- L'inventaire des équipements de proximité, dont le Conseil d'arrondissement de Lyon 6<sup>e</sup> a la charge, soit fixé conformément à la liste annexée,
- M. le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération».

***LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.***

**Rapport 06.21.102 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 6e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)**

M. BLACHE présente ce dossier.

Dans ce projet de délibération, il est prévu de constater que la liste de l'inventaire du Conseil municipal et celle du Conseil d'arrondissement de Lyon 6<sup>e</sup> ne coïncident pas, ce qui marque le désaccord.

En l'occurrence, tel n'est pas le cas.

Il n'y a donc pas désaccord.

***LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.***

**Rapport 06.21.103 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 6e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)**

M. BLACHE poursuit avec ce rapport.

Dans ce projet de délibération, il est prévu de constater que la liste de l'inventaire du Conseil municipal et celle du Conseil d'arrondissement de Lyon 6<sup>e</sup> coïncide, ce qui marque la concordance entre les deux listes.

***LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.***

**Rapport 06.21.104 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au conseil d'arrondissement du 6ème arrondissement**

Cette délibération propre du conseil d'arrondissement acte la liste du Conseil d'arrondissement de Lyon 6<sup>e</sup> telle qu'elle est jointe au document.

Elle fait apparaître conformément à la liste du Conseil Municipal, certains équipements de proximité supplémentaires.

Elle constate la concordance des délibérations du Conseil d'arrondissement de Lyon 6<sup>e</sup> et du Conseil municipal et le transfert d'un espace plantations sur l'ensemble immobilier EAJE Masséna et d'un logement vacant située dans l'EI 6015 - au 4<sup>ème</sup> étage du Quadrilatère de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement.

D'autres locaux seront à rajouter à cette liste suite aux échanges entre Monsieur le Maire de Lyon et le Maire du 6<sup>e</sup> qui seront intégrés dans l'inventaire des équipements de proximité du 6<sup>e</sup> arrondissement ultérieurement.

L'élargissement de cet inventaire devant induire nécessairement de nouveaux coûts d'entretien et de maintenance pour l'arrondissement, il conviendra de les estimer, sur la base de quelques années de référence, et abonder la dotation de l'arrondissement en conséquence.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie, mesdames et messieurs, de bien vouloir acter de la concordance entre la liste du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement et celle du conseil municipal, d'approuver le transfert y-afférent et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.21.105 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1ère phase.**

M. TERMOZ-MAZAN rapporte ce projet de délibération.

Ce projet de délibération au conseil municipal du 27 mai, concerne une procédure commune à la Ville de Lyon et à la Métropole de Lyon, d'appels à projets internationaux (APPI), pour l'attribution et le financement de subventions relevant de leurs compétences respectives.

Cet appel à projet doit répondre à :

- à des objectifs précis
- à des critères d'éligibilité
- à des thématiques définies

L'AAPI 2021 fait l'objet de 2 phases :

- la 1<sup>ère</sup> : fin décembre 2020 (lancement appel à projets le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et clôture de dépôt des dossiers le 31 décembre 2020), pour présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets retenus lors du Conseil municipal du 27 mai 2021.
- La seconde : fin mai 2021 (lancement appel à projets le 1<sup>er</sup> mai 2021 et clôture de dépôt des dossiers le 31 mai 2021), pour présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets retenus lors d'un Conseil municipal du second semestre 2021.

La décision proposée de soutenir 26 structures dans cette phase 1, dont 5 nouveaux porteurs de projets, pour un montant de 130 000 euros, répartis comme suit :

- 12 dossiers dans la thématique de l'Internationalité :

S'agissant du 6<sup>e</sup> arrondissement :

PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES (Comité centre-Est) - 7 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon  
Forum international étudiant du Parlement Européen des jeunes (PEJ). L'objectif du projet est de faire se rencontrer une centaine de jeunes autour de la thématique des euro-régions et de la coopération européenne. La démarche se veut inclusive, puisqu'il s'agit de faire participer des jeunes issus de milieux culturels et sociaux très divers.

Pour information AAPI 2020 (phase 1 et 2) : subvention retenue = 0 euros

AAPI 2021 - 1<sup>ère</sup> phase : proposition de subvention de fonctionnement = 4000 euros

ROULEZ JEUNESSE - Parc de la Tête d'Or, porte de la Voute 69006 Lyon

Programmation artistique du « Africa Street Food Festival » : à la découverte de l'Afrique à travers des activités immersives et participatives, autour de la gastronomie, la culture, la musique et la danse.

Pour info AAPI 2020 : subvention obtenue = 0 euros

AAPI 2021 - 1<sup>ère</sup> phase : proposition de subvention de fonctionnement = 3000 euros

2 dossiers dans la thématique de la Francophonie (le 6<sup>e</sup> n'est pas concerné).

- 8 dossiers dans la thématique de la solidarité internationale,

S'agissant du 6<sup>e</sup> arrondissement :

- MAISON DES EUROPEENS LYON - 7 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

Vers une citoyenneté européenne vécue au niveau local : projet qui a pour ambition de permettre aux citoyens lyonnais de vivre leur citoyenneté européenne dans leur environnement familial et en phase avec les grands enjeux européens et mondiaux, via quatre axes d'actions : engager la Jeunesse vers l'Europe de demain, informer et dialoguer sur la citoyenneté européenne, accompagner les porteurs de projets européens et vivre la citoyenneté européenne, ici et là-bas.

Pour info AAPI 2020 : subvention obtenue = 4000 euros et 15000 euros

AAPI 2021 - 1<sup>ère</sup> phase : proposition de subvention de fonctionnement = 14000 euros

- 4 dossiers dans la thématique de l'Éducation à la citoyenneté européenne et internationale,

- S'agissant du 6<sup>e</sup> arrondissement :

- INGA LYON - Le Tuba, 145 cours Lafayette 69006 Lyon

« Be My Guest » : accueil de nouveaux arrivants autour de la cuisine, en réinventant des recettes venues d'ailleurs avec des produits du terroir, et croquées par un artiste de bande dessinée. Pendant 6 mois, une vingtaine de personnes locales et nouvellement arrivées vont s'engager dans un parcours de découverte culinaire et d'échanges.

Pour information : AAPI 2020 : subvention obtenue = 0 euros

AAPI 2021 - 1<sup>ère</sup> phase : proposition de subvention de fonctionnement = 5000 euros. »

M. BLACHE passe la parole à M. AUGOYARD : « j'avais prévenu M. TERMOZ-MAZAN car, au titre de ma délégation sur la citoyenneté, même si ce dossier concerne des subventions accordées à des projets à caractère international, toutefois certaines ont beaucoup d'implications au titre de la citoyenneté notamment le PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES et la MAISON DES EUROPEENS LYON qui ont leur siège dans notre arrondissement.

J'en profite pour rappeler combien la thématique de la citoyenneté européenne a de l'importance et j'espère que nous allons pouvoir la développer davantage, non seulement au plan de l'arrondissement avec certains projets sur la citoyenneté qui n'ont pas pu se mettre en place avec le problème sanitaire que nous connaissons.

Nous sommes à deux jours du jour de l'Europe fêté le 9 mai dernier. On a vu que l'aspect européen est très important dans la vie de tous les jours dans le cadre du COVID et bien d'autres éléments. Il y aura la conférence sur l'avenir de l'Europe qui vient de s'ouvrir et la mairie d'arrondissement, comme au précédent mandat, sera en pointe, je l'espère, pour ouvrir l'information à nos concitoyens concernant cette citoyenneté afin qu'ils aient un accès facile à l'information.

Nous organiserons dès que possible des conférences et des réunions d'information dès que les conditions sanitaires le permettront.

Je tiens à saluer aujourd'hui le travail de ces associations qui œuvrent beaucoup et de manière très efficace sur ces sujets-là.

Sur la thématique citoyenneté, un dernier point, une association faisait débat qui n'a pas son siège dans le 6<sup>e</sup> car dans le mandat précédent, les subventions étaient accordées par une délibération plus ciblée concernant la lutte contre les discriminations et la citoyenneté en général : Prison Insider. On le voit la

situation dans les prisons en France mais surtout dans le monde est préoccupante. Dans l'actualité, nous avons des compatriotes dans des situations plus que compliquées dans les prisons à l'étranger. Ce genre de subventions est très important et que nous donnions un signal. Je suis heureux que la mairie actuelle reconduise ce qui a été fait précédemment en la matière. Je vous remercie. »

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.106 - Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200.000 euros**

Mme RAMET est rapporteur de ce dossier.

« Je vous présente un projet relatif à la programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ce Conseil(CLSPD) mis en place en 2008 à Lyon coordonne tous les acteurs locaux de la prévention et de la sécurité. Il constitue l'organe de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD).

Pour information, ont été créé par la suite en 2014 le CLSPD d'arrondissement et les points police. Actuellement, seul le point police se réunit en mairie dans notre arrondissement, alors que le dernier CLSPD dans le 6<sup>e</sup> arrondissement date de 2016.

Dans cette délibération, il est expliqué que la programmation du CLSPD au titre de l'année 2021 s'articule autour de thèmes prioritaires comme :

- La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12-25 ans exposés à la délinquance ou la prévention de la récidive.

Dans ce cadre, différents projets sont présentés avec la présentation d'un tableau avec le nom de l'association, ses missions et les arrondissements où seront effectuées ces missions.

Ces subventions de fonctionnement allouées aux associations Agence Lyon Tranquillité Médiation ALTM, AMELY s'élèvent à un montant total de 200.000 €, somme qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021. »

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.107 - Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617.990 euros**

M.AVAKIAN présente ce rapport.

« Notre territoire semble résister à la crise socio-économique, mais les aides apportées entraînent un report de faillites de certaines entreprises. Alors que le taux de chômage avait atteint son niveau le plus bas de la décennie à la fin 2019, ce dernier a connu un net rebond en 2020. Les personnes âgées de 50 ans et plus subissent particulièrement les conséquences de la crise sanitaire et connaissent un taux de chômage plus élevé. Il est à noter que la part des publics habitant les quartiers relevant de la politique de la ville reste surreprésentée dans la population des personnes en situation de chômage.

L'exécutif municipal souhaite articuler sa stratégie autour de 4 priorités pour nos concitoyens les plus fragiles :

- Garantir un accès égal à l'emploi à toutes et à tous,
- Fédérer l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'économie, de la formation, de l'éducation et de l'enseignement,
- Permettre aux lyonnais d'avoir accès à une offre de biens et de services de qualités,
- Faire de notre ville un territoire exemplaire en matière de consommation de ressources et d'achats responsables.

De ce fait, la ville de Lyon fonde son intervention sur la synergie entre la maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), la mission locale de Lyon et l'association Allies.

Cette programmation financière d'un montant de 619.990 € contribuera à la mise en œuvre d'actions en cohérence et en complémentarité avec les services proposées par la MMIE et la mission locale de Lyon.

Elle sera déclinée autour de 5 axes :

- aller vers les personnes qui ne sont pas ou plus accompagnées par le service public de l'emploi ou les dispositifs existants et les mettre en relation avec un dispositif de suivi,
- la mise en activité professionnelle en les faisant acquérir un savoir-faire et des compétences professionnelles,
- l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale,
- la levée des freins à la recherche d'emploi, non traitée par les dispositifs de droit commun,
- la promotion de l'égalité professionnelle et de la prévention des discriminations. »

M. BLACHE indique que « Mme DELAUNAY souhaite faire une intervention. »

Mme DELAUNAY « oui, j'avais demandé une intervention pour compléter les éléments proposés jusqu'ici mais compte tenu de ce que mon intervention n'apporte pas d'éléments supplémentaires par rapport à ce qui a été dit, je vous prie de la retirer. Je vous remercie.»

### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

<b>Rapport 06.21.108 - Illuminations 2020 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 19.915 euros</b>
--

M. BRUN rapporte ce dossier.

«La Ville de Lyon a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes réalisés entre le 13 novembre 2020 et le 10 janvier 2021.

Le principe de ce soutien consiste en une participation financière de la Ville à hauteur de 50 % du montant TTC avec un maximum de 20.000 € par projet.

Une partie de ces subventions a déjà été accordée aux associations suite à une délibération du 19 octobre 2020.

Il nous est demandé ce soir de nous prononcer sur le complément de ces subventions, sachant que pour le 6<sup>ème</sup> arrondissement sont concernées trois associations :

- l'association Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche pour 3.870 €,
- Triangle du 6 : 4.071 €,
- l'Union des commerçants Tête d'Or : 306 €.

M. HERNANDEZ souhaite faire deux remarques :

« Premièrement, on a la chance dans le 6<sup>e</sup> d'avoir un tissu associatif de commerçants très mobilisés et très dynamiques. J'espère qu'il sera pris en exemple et que les autres arrondissements pourront s'en inspirer pour l'avenir ;

Deuxièmement, je crois que la vie économique ne repose pas uniquement sur des subventions à des associations. Il me semble que le véritable enjeu pour l'avenir de nos commerçants reposera sur notre capacité à créer une ville moderne, attractive et surtout accessible aux personnes qui viennent de l'extérieur de Lyon, lesquelles se déplacent essentiellement avec des véhicules.

Je viens de lire dernièrement dans la presse qu'une voiture sur deux sera électrique en 2030.

Je voulais vous faire part de mon inquiétude quant à l'absence de volonté de la majorité à vouloir déployer des bornes électriques pour les véhicules rechargeables car il me semble que cela aura des conséquences terribles sur nos commerces à l'avenir.

Mme DELAUNAY souhaite « faire une remarque très, très brève.

Il est important de noter qu'un certain nombre de clients qui fréquentent de nombreux commerces, restaurants et autres endroits très dynamiques ne viennent pas forcément avec un véhicule motorisé individuel mais utilisent aussi largement les transports en commun et éventuellement d'autres moyens de locomotion, donc pas forcément une voiture fût-elle thermique ou électrique, je vous remercie. »

M. AUGOYARD fait « encore plus court que Mme DELAUNAY, juste pour la féliciter parce que ces dernières années, elle ne parlait que d'un seul mode de déplacement pour aller dans les commerces. Je vois qu'elle s'ouvre maintenant aux transports en commun, encore un peu d'efforts et vous parlerez à tous les Lyonnais. »

Mme BURTIN ne prend pas part au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.109 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or**

Mme CABRERA présente ce rapport.

«L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est utilisée pour l'hivernage des plantes par les services des Espaces verts. A la belle saison, c'est un lieu d'exposition.

La ville de Lyon propose d'accorder la gratuité de cet espace à six expositions qui se dérouleront du 1er juin au 18 octobre. Je propose d'adopter cette décision ;»

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.110 - Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de convention d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions.**

Mme CABRERA est rapporteur de ce projet de délibération.

«Les associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance dans leurs relations avec la Ville de Lyon sont régies par des conventions-cadres concernant les subventions accordées ainsi que la mise à disposition de locaux.

Il est proposé d'accorder le renouvellement desdites conventions.

Cela concerne pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, le relais d'assistantes maternelles Les Pitchounes du 6<sup>ème</sup> pour un montant de 47.200 €. »

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.111 - Lancement de l'opération n°60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002.**

Mme CABRERA rapporte ce projet de délibération.

«En date du 25 et 26 mars 2021, le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon a été voté afin de donner aux Crèches associatives les mêmes prestations que les équipements municipaux.

Il est proposé de délibérer sur l'opération relative aux subventions « mobilier et des travaux » pour un montant annuel de 100 000 € sur toute la durée du mandat.

Il est donc proposé d'adopter cette décision.»

M. BLACHE passe la parole à M. RICHARD :

« M. le Maire, chères, chers collègues,

Je veux juste intervenir pour souligner l'importance de cette délibération. On est sur une opération estimée à 600 000 € sur l'ensemble de la période 2021-2026.

Elle vise à accompagner les structures associatives accueillant des enfants de 0 à 4 ans pour différents projets d'achats de mobiliers ou travaux.

Cette délibération permet de souligner l'attention portée par la municipalité aux associations gestionnaires de structure de petite enfance. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et le travail des personnels mais il est aussi d'encourager les projets de transition écologique comme par exemple l'installation de boîtes à dons, de jardinières, de bacs de récupération d'eau de pluie.

Cela permettra de sensibiliser à la fois les enfants et bien sûr les parents à des pratiques écoresponsables comme l'échange de vêtements via ces boîtes à dons par exemple.

Plus largement, ce budget servira à des projets de rafraîchissement de peintures, revêtements, renouvellement de mobiliers comme les tables de change, les placards.

La municipalité sera particulièrement attentive à ce que les solutions proposées soient en ligne avec la démarche de la Ville de réduction de l'exposition des enfants comme des adultes aux substances chimiques, en particulier aux perturbateurs endocriniens. Cela implique de renoncer progressivement à la vaisselle plastique, au mobilier en aggloméré, revêtements plastiques sur les sols.

Cela permettra également d'encourager les travaux d'aménagement afin de réduire l'impact des fortes chaleurs sur le fonctionnement des structures de petite enfance.

Je rappelle qu'avec un budget de 71 millions d'euros, la petite enfance est un axe majeur d'intervention de la Ville et il ne s'agit pas là de dogmatisme comme on l'entend régulièrement des décisions de notre majorité concernant les recommandations sur les travaux mais d'une volonté très claire de contribuer à préserver la santé de tous, de toutes, à commencer par celle des plus jeunes.

Merci beaucoup pour votre attention. »

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.112 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL**

Mme DELLI présente ce dossier.

«Le projet que je vous présente ce soir concerne la participation financière de la Ville de Lyon à la production de logements sociaux pour la période 2021-2026 et l'Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021 ainsi que l'autorisation de signature de conventions avec la SACVL.

En effet la loi prévoit un taux SRU de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 alors que le taux 2020 est de 21,74 % pour notre territoire.

Afin d'atteindre ces objectifs de rééquilibrage et de production de logements, la Ville de Lyon s'engage sur 2.000 logements sociaux par an sur la période 2020-2022 pour atteindre 6 000 logements supplémentaires.

A ce titre, la Ville accorde des participations financières pour permettre de nouvelles opérations de logements sociaux en échange de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

Pour rappel par délibération du 27 mai 2021, le lancement de l'opération n° 60059013 «Production de logement social 2021-2026» a été approuvée pour un montant de 1.613.095 €.

4 opérations sont concernées par ces affectations supplémentaires pour la réalisation de 35 logements et pour un montant complémentaire de 187.453 € portant ainsi l'engagement à la somme globale de 1.800.548 €.

Notre arrondissement est concerné par un programme de 8 logements en acquisition-amélioration régi par bail emphytéotique administratif au 53 rue Masséna qui inclut 5 logements en PLUS et 3 en PLAI et dont le maître d'ouvrage est la SACVL. Le montant de l'affectation complémentaire pour ce programme s'élève à lui seul à 13.841 €, soit 7,38% de l'enveloppe complémentaire.

Cette somme sera allouée à la SACVL.

Cette somme sera versée de la manière suivante :

- En 2021 : 56.236 € ;
- 2022 : 56.236 € ;
- 2023 : 74.981 €.

Compte tenu de ce réaménagement, il est demandé d'approuver cette subvention complémentaire à verser et d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions fixant les modalités de ces participations. »

M. AUGOYARD indique qu'il ne prend pas part ni au débat ni au vote en raison de la participation de la SACVL.

M. BILLARD ne prend pas part au vote.

## **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.113 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Lancement de l'opération n°60059013 «Production du logement social 2021-2026» – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions.**

Mme DELLI est rapporteur de ce dossier.

« Cette seconde délibération que je vous présente ce soir concerne la participation, toujours pour le logement, financière de la Ville de Lyon à la production de logement social toujours 2021-202- autorisation 659013 pour un montant total de 1.613.095 €.

30 opérations sont concernées dont quatre sur le 6<sup>e</sup> arrondissement :

La première, Rue d'Inkerman, construction neuve qui représente 56 logements, la participation s'élèvera à 56.000 €,

La seconde 293 cours Lafayette en acquisition amélioration avec bail emphytéotique représente 12 logements PLAI, la participation s'élèvera à 57.174 €,

La troisième 46 rue Garibaldi en acquisition amélioration avec bail emphytéotique concerne 11 logements dont 6 en PLUS et 5 en PLAI, le montant de la participation s'élèvera à 108.215 €,

Et la quatrième et dernière opération du 6<sup>e</sup>, c'est 4 logements en acquisition amélioration avec bail emphytéotique et une participation de 32.855 €.

Plusieurs organismes sont concernés par ces participations.

A ce titre, dans la continuité de la délibération du 17 décembre 2020 approuvant l'engagement triennal de la ville de Lyon pour la période 2020-2022 en faveur de la production de logement social, il nous est demandé d'approuver le nouveau montant de l'opération 659013 – production de logement social pour l'ensemble des conventions pour un montant de 1.613.095 € et autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions concernées par ces opérations.

Pour information, l'échéancier prévisionnel se décompose de la manière suivante :

- pour 2021 : 483.929 € ;
- 2022 : 483.929 € ;
- 2023 : 645.237 €.

## **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.114 - Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204.650 euros - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Départementale d'Education pour la Santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon.**

Mme BLANC présente ce rapport.

«La ville de Lyon s'intéresse en priorité à la santé des Lyonnaises et des Lyonnais, elle a donc choisi en outre de mener une politique de solidarité auprès des personnes les plus précaires.

L'objectif est de réduire les inégalités qu'elles soient d'ordre social, territorial s'adressant ainsi aux quartiers prioritaires de la ville dits QPV.

Les enjeux d'actions des politiques publiques sont définis dans la convention territoriale de Lyon qui formalise l'engagement de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole lyonnaise, l'Agence régionale de santé avec d'autres partenaires, le plus souvent associatifs.

Présentes au nombre de quatorze, nous ne citerons à titre d'exemple que trois associations partenaires :

- L'ADES du Rhône qui œuvre très largement en matière d'éducation, prévention, de formation et d'accompagnement de santé,
- L'ALIS qui prend en compte les souffrances psychiques,

- RESAMUT qui est un réseau de santé mutualiste très proche des adolescents du Rhône et par suite de leur famille.

Les «ateliers santé ville» constitués d'acteurs professionnels, de bénévoles et d'habitants contribuent à la mise en œuvre d'actions partenariales adaptées aux nécessités de ces quartiers dits sensibles. Ce travail de proximité s'articule autour des coordinatrices de santé, au nombre de cinq, personnages essentiels de la mise en relation de tous les acteurs.

Pour 2021, au titre du volet santé de la convention citée ci-dessus, trois axes ont été retenus :

- Bien-être et promotion de la santé ;
- Accès et continuité des soins ;
- Offre de soins de proximité.

Pour répondre à ces actions, les quatorze associations évoquées ont besoin de subventions de fonctionnement pour un coût de 204.650 € pour l'année en cours.

Il convient d'ajouter 150€ au montant pour l'adhésion annuelle de la Ville de Lyon à l'ADES que la ville soutient depuis de très nombreuses années, soit un total de 204 800 €.

Ce rapport sera présenté au conseil municipal du 27 mai prochain.»

M. STUDER n'est pas présent au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.115 - Lancement de l'opération n° 60026003 «Rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône 2021-2026» à Lyon 6e, 3e et 7e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013.**

Mme CROIZIER présente ce rapport.

« Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et plus particulièrement de la «Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026», la délibération proposée concerne la rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône.

Cet éclairage, pour mémoire, a été réalisé lors du projet de réaménagement des berges du Rhône, entre 2006 et 2007. Il est en grande partie assuré par un éclairage en lumière bleutée sur le mur en perré avec une mise en valeur spécifique de douze noms de femmes européennes.

Aujourd'hui, cette installation, qui date d'une quinzaine d'années, est vieillissante : le filtre coloré qui sert à la lumière bleutée se dégrade et la projection des noms des personnalités féminines est beaucoup moins efficace.

C'est pourquoi, il est proposé de remplacer le matériel existant en particulier avec l'utilisation de LEDs.

Le périmètre des travaux s'étend du nord au sud, du pont de Lattre de Tassigny jusqu'à l'avenue Leclerc au niveau du quartier Général Frère.

L'opération porte sur le remplacement de 245 projecteurs.

Le montant de l'opération est estimé à 500.000 € TTC.

Mme CROIZIER espère que la partie la plus au nord des berges fasse également dans la foulée l'objet d'une réhabilitation tant du point de vue de l'éclairage que de l'état des perrés. »

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.116 - Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72.850 euros**

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Cette délibération concerne l'accompagnement de la Ville de Lyon aux côtés des associations porteuses d'initiatives de jardins partagés, délibération que nous avons eu l'occasion de présenter plusieurs fois.

Depuis une quinzaine d'années, plus de cinquante jardins partagés se sont créés à Lyon dont le fonctionnement est régi par la charte des jardins partagés lyonnais.

En ce qui concerne le 6<sup>e</sup>, cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 1 300 € pour l'association responsable de l'animation de l'éco-jardin des Part 'Ages impliquant plusieurs acteurs du quartier Bellecombe.

Cette subvention concerne plus particulièrement le développement d'un partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux et le réaménagement d'espaces pour la fabrication de bacs. »

#### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.117 - Travaux d'entretien sur les grandes serres du Parc de la Tête d'Or - place Général Leclerc 69006 LYON - opération n° 06016701 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Conservation Espaces publics/verts 2015-2020», programme n° 20012.**

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

« Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, la délibération qui vous est proposée concerne les grandes serres du Parc de la Tête d'Or.

En 2016, un diagnostic a mis en évidence des signes de vieillissement affectant leur structure. Certaines parties d'ouvrages nécessitent des reprises béton, un suivi du masticage des verrières ou encore des traitements anticorrosion. Enfin, l'inclinaison de la structure de la serre latérale sud-ouest méritait une attention particulière.

En janvier 2020, ces travaux avaient été évalués à 300 000 € TTC.

Lors de la réalisation, sont apparus des désordres complémentaires sur les mastics vitriers, présentant des délitements beaucoup plus importants qu'estimés. Avec la présence d'amiante en grande quantité, leur enlèvement et leur réfection amènent une réévaluation conséquente du lot vitrerie et conduisent à porter le budget de l'opération à 400.000 € TTC.

Tout comme en janvier 2020, nous donnerons bien entendu un avis favorable sur ce dossier qui mérite toutefois 2 remarques :

- l'inclinaison de la serre reste un problème inquiétant et tout comme en 2020, je crains que les travaux (d'ailleurs qualifiés d'urgent il y a 4 ans) n'augmentent encore car le budget paraît faible au regard des désordres, même si une partie de travaux ont été réalisés ;
- J'ai rappelé une nouvelle fois en commission que la DRAC possède des financements particuliers qu'il conviendrait, enfin, de solliciter, ce qui n'a toujours pas été fait. »

#### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.118 - Parc de la Tête d'Or - Rénovation des façades de la Ferme Lambert - place Général Leclerc 69006 LYON - opération n° 06016016 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20012**

Mme CROIZIER présente ce rapport.

« Par délibération du 24 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé l'aménagement de deux salles pédagogiques et d'un sanitaire public au rez-de-chaussée de la ferme Lambert au Parc de la Tête d'Or.

Par délibération du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération de Rénovation des façades et fondations de ce bâtiment dont l'estimation s'élevait à 1.070.000 euros TTC, opération confirmée par le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon

Les dernières investigations ont mis en évidence la présence de plomb dans les enduits de façades, ainsi que des insuffisances structurelles de la charpente qui nécessitent des travaux supplémentaires.

Par ailleurs, le recours à des matériaux bio-sourcés, non prévu initialement, constitue également une dépense supplémentaire.

Pour financer ces trois postes non prévus au programme, il convient donc d'augmenter le montant de l'opération à 1.250.000 € TTC, en espérant que c'est la dernière augmentation. »

-

M. BLACHE le « souhaite également. »

### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.119 - Opération n° 06015683 «Quadrilatère - Rénovation thermique et restructurations de bureaux». Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 2008.**

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

« Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, et plus particulièrement de la rénovation énergétique et restructurations de bureaux du quadrilatère, cette délibération concerne une première tranche permettant la réalisation d'études et diagnostics poussés ainsi que des premiers travaux d'urgence ne pouvant patienter jusqu'à la mise en œuvre du projet global structurant.

Pour mémoire, le quadrilatère, au sein duquel se situe la Mairie du 6<sup>e</sup>, est un bâtiment administratif regroupant également plusieurs établissements recevant du public : salle Victor Hugo, une salle d'activité et associative, bureaux pour différents services de la Ville de Lyon, gymnase Bossuet et la bibliothèque.

Les enjeux de rénovation énergétique, le constat d'espaces de travail inadaptés aux évolutions et projets des différents services conduisent à envisager des travaux structurants sur ce bâtiment.

Cette 1<sup>ière</sup> tranche d'études générales et de travaux d'urgence est évaluée à 500 000 euros.

M. BLACHE passe la parole à M. REVEL qui considère que « cette délibération est l'une des traductions concrètes de l'ambition de la ville en matière de transition énergétique du patrimoine municipal.

Cette délibération traduit aussi l'ambition de prendre en considération le bien-être et les conditions de travail de nos agents municipaux et par là même, la qualité du service rendus aux administrés.

Depuis des années, les occupants et les visiteurs du Quadrilatère, évoluent et travaillent dans un inconfort estival fort. Les enjeux de rénovation énergétique n'ont pu être résolus au gré des interventions disparates et des réorganisations de locaux effectuées en urgence. Il est temps d'améliorer le confort et l'efficacité énergétique de notre patrimoine et de l'adapter au changement climatique qui se fait sentir à Lyon.

Le Quadrilatère, qui accueille non seulement la Mairie du sixième mais aussi, bien d'autres services et structures, fait l'objet d'un des plus importants programmes de rénovation thermique et de conservation du patrimoine de ce mandat.

Ce programme, en particulier pour ce bâtiment, est aussi ambitieux que nécessaire.

En effet, la délibération qui vous est présentée, comme l'a souligné Mme CROIZIER, est ambitieuse car elle porte sur un demi-million d'euros et ne constitue que la première tranche d'un programme de rénovation encore plus important.

Elle permettra de réaliser les études approfondies et les diagnostics poussés indispensables au lancement des travaux structurants sur ce bâtiment. Il permet aussi la réalisation de travaux d'urgence tels qu'il a été évoqué au niveau de l'écologie urbaine.

Les périodes de grand chaud, on le sait, sont amenées à se multiplier dans les années à venir. L'adaptation du patrimoine de la ville est nécessaire non seulement en termes de confort mais aussi en termes de santé pour nos concitoyens, personnel de la ville comme administrés, des plus âgés aux plus jeunes.

Je termine en saluant les efforts menés par le service de Gestion Technique des Bâtiments pour répondre à ces ambitions et contribuer à leur concrétisation au service de celles et ceux qui travaillent ou habitent dans notre arrondissement.

C'est pourquoi nous soutenons cette délibération. »

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.120 - Lancement de l'opération n°60021876 «Kiosques - Travaux du propriétaire 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20014.**

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Cette délibération concerne les travaux de conservation et de développements des 26 kiosques et édicules utilisés à des fins commerciales par des occupants privés, installés sur les territoires de la Ville et notamment dans les parcs de la Tête d'Or et de Gerland.

La Ville de Lyon est propriétaire de la majorité de ces bâtiments et assure l'entretien et la gestion de 5 kiosques situés sur la Place Bellecour et de 2 kiosques à fleurs situés sur la Place Lyautey qui sont eux propriétés de la Métropole.

Cette première ligne de financement est estimée à 350.000 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.21.121-. Programmation financière 2021 au titre du Projet Educatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277.813 euros**

M. DUVERNOIS rapporte ce projet de délibération.

«Une nouvelle délibération qui porte sur le PEDT, délibération récurrente et là le Projet éducatif de territoire sur la partie extra-scolaire porte sur l'attribution de subventions à diverses structures pour les activités extra-scolaires.

Je vous rappelle que le PEDT a trois volets : un volet scolaire, extra-scolaire et un volet péri-scolaire.

Derrière moi, vous voyez une illustration d'une fresque qui est faite à l'école Créqui sur le PEDT, volet scolaire et péri-scolaire.

Cette délibération sur le 6<sup>e</sup> arrondissement porte sur l'attribution de subventions à la Maison de l'Enfance dans le cadre des tickets sport culture qui permettent de financer des activités sportives ou culturelles à des enfants de familles en difficulté. »

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

M. BLACHE « félicite les élus car sur l'ensemble des rapports, tous ont été votés à l'unanimité. Je crois que cela est la première fois que cela arrive. »

\* \* \*

**Questions diverses**

M. BLACHE passe maintenant aux questions diverses.

« Y-a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Toutefois, il y a deux demandes d'intervention. »

M. BLACHE passe la parole à M. AVAKIAN qui souhaite intervenir sur le commerce.

M. AVAKIAN intervient :

«C'est en tant qu'élu de la société civile que je m'adresse à vous, et plus particulièrement en tant que chef d'entreprise.

Je voudrais vous alerter sur la situation critique que traversent les commerçants dits non essentiels : les autres, celles et ceux qui travaillent avec un stock de produits saisonniers, celles et ceux qui maintiennent le lien social avec leurs clients. Je parle de celles et ceux qui font vivre nos centres-villes.

La situation est grave. Comment font-ils avec 1000 € pour payer leurs fournisseurs, leurs loyers, leurs charges du quotidien ? Le «click and collect » n'est qu'un écran de fumée !  
Comment expliquer la différence de traitement entre une boutique de prêt-à-porter et un restaurateur ?

J'ai alerté Mme AUGÉY, l'adjointe au commerce, sur ces inégalités et demandé à ce qu'il y ait des exonérations, cette année, exceptionnellement :

- sur les taxes des enseignes
- sur les terrasses pour les cafés et restaurants.
- sur les redevances des associations de commerçants pour la tenue des foires et braderies à venir (un bon moyen d'écouler leur stock d'invendus qui devient, au fil du temps, de plus en plus important).

La seule réponse que l'on ait obtenue est que ça allait être fatal pour les recettes de la ville mais qu'elle allait voir, une nouvelle fois.

Certains commerçants sont à bout et ne peuvent plus attendre. Au-delà d'un message de l'exécutif municipal, nous avons besoin d'actes concrets !

Les campagnes de pub, les visios sur le commerce d'après crise n'auront plus lieu d'être pour beaucoup d'entre nous !

J'aurais aimé interpellé Madame la députée, mais elle est absente ce soir. Je voulais la remercier pour tous ses messages de soutien aux commerçants, aux associations de commerçants. Malheureusement, ils ne font que révéler son incapacité et celle du gouvernement actuel à comprendre cette crise sans précédent. Les aides que proposent le gouvernement ne sont qu'une perfusion, une bouffée d'oxygène qui, quand elles s'arrêteront, livreront un nouveau paysage commercial qui sera bien loin, bien loin de celui que nous avons aujourd'hui ! Merci Monsieur le Maire.»

M. BLACHE remercie M. AVAKIAN et passe la parole à Mme CROIZIER pour son intervention concernant le PLU-H.

Mme CROIZIER fait remarquer «Je sais bien que la soirée est déjà bien avancée mais j'aimerais bien revenir cinq minutes sur la question de la modification N°3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat dont on parle en ce moment.

Vous savez que la Métropole de Lyon a lancé une consultation réglementaire sur la modification N°3 du PLU-H, consultation obligatoire et nouvellement prévue par le code de l'urbanisme. Elle se tient en ce moment du 13 avril au 20 mai.

Cette concertation, même imposée par la loi est un élément très important de la prise de décision. Dans ce cadre, nous avons organisé le 26 avril une réunion en visioconférence où plus de 90 personnes ont été connectées.

La programmation de cette réunion a eu un premier mérite : celui de découvrir juste avant la réunion l'évolution demandée par la Métropole et la Ville de Lyon en matière de logements sociaux dans le 6<sup>e</sup>, élément qui n'apparaît pas dans le dossier de concertation et que nous n'avions pas : à savoir la baisse du 1<sup>er</sup> seuil de déclenchement du logement social, la suppression du second et l'augmentation du pourcentage demandé.

Sur ce sujet particulier du logement social, bien sûr que la pénurie de logement social est réelle, d'ailleurs en logement social ou classique.

Le pourcentage de logement social est très variable selon le quartier du 6<sup>e</sup> considéré nous allons de 0% à 28% suivant les IRIS mais ces chiffres résultent en priorité de l'histoire de l'arrondissement, d'un bâti ancien et d'une absence de foncier disponible et non d'un manque de volonté.

En revanche, le projet de modification proposé, incité par la Métropole va impacter plus particulièrement le secteur de Bellecombe, qui concentre déjà une part essentielle du logement social de notre arrondissement, accueille l'Armée du Salut, bientôt le relais de Notre Dame des Sans Abris pour les femmes isolées dont a parlé ma collègue Houria DELLI toute à l'heure, les maisons relais d'Habitat et Humanisme et de nombreux programmes immobiliers, sans qu'aucun équipement public, salle associative ou autres, jardins publics n'aient été créés ou prévus.

Par ailleurs, une réunion la semaine dernière nous apprend encore de nouveaux paramètres qui ne figurent pas non plus au dossier de concertation et sur lesquels aucun débat au sein de la ville de Lyon n'a eu lieu : stationnement, modification de zonage qui touche là aussi le secteur Bellecombe.

Il faut dire que l'exécutif organisant des réunions d'urbanisme et de mobilités avec uniquement 7 arrondissements sur 9, la concertation et l'information sont peu lisibles !

Nous ne pouvons que faire part de notre inquiétude sur cette évolution réglementaire, et demander un engagement préalable et ferme de la ville et de la métropole sur le retard et l'absence d'équipements en particulier pour le quartier Bellecombe mais pas que ! Parce que nous demandons également la création de la cantine pour le collège Vendôme.

Il est quand même assez incroyable que l'on continue à renforcer les pourcentages de logement sans qu'il soit prévu un lieu pour déjeuner pour les collégiens !

Nous découvrons là encore dans une autre réunion, élément qui n'apparaît pas non plus dans le dossier de concertation que l'objectif de la Métropole est d'imposer, pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, une baisse de la norme de 0,9 place de stationnement par logement à 0,5. Je vous passe la norme qui va passer à 0% pour les bureaux !

Si l'objectif de diminuer la place de la voiture en ville est partagé et que l'arrondissement est bien conscient des évolutions sociétales, cette mesure n'est pas compatible avec la politique souhaitée par l'arrondissement d'amélioration et de végétalisation de l'espace public, dans un arrondissement déjà très minéral, de bâti ancien, sans possibilité de stationnement pour la majorité des immeubles.

La ville doit être pensée et dessinée avec une vision générale de ses usages et de ses perspectives, en faisant preuve de pragmatisme et non d'idéologie. Et malheureusement des exemples récents nous indiquent que ce n'est pas une approche globale qui est actuellement de mise par les exécutifs de la Ville et de la Métropole.

Il est donc important que les habitants, associations et acteurs économiques du territoire aillent massivement faire part de leurs observations sur le projet de modification du PLU-H. Je vous remercie.»

M. BLACHE passe la parole à M. AUGOYARD « une troisième intervention, j'oserais dire une 2<sup>ème</sup> bis car cette intervention est dans le sillage de celle de Laurence CROIZIER. Nous travaillons ensemble sur cette thématique-là et sur les éléments que nous allons aborder ensemble.

Je voudrais surtout enfoncer le clou sur la question du stationnement, au sens de la politique que l'on a pour notre ville, notre métropole et surtout sur l'offre que l'on donne aux habitantes, habitants sur notre territoire.

Lorsqu'on décide, qu'on modifie un PLU, on ne change pas seulement l'urbanisme, le logement mais on voit aussi les politiques que l'on veut dans le partage de l'espace public, que l'on veut dans l'accompagnement des mobilités.

On le voit bien ici, sur cette concertation, on a en plus un problème politique, un problème de méthode car nous apprenons au fur et à mesure des éléments nouveaux, comme l'a rappelé Laurence CROIZIER à l'instant sur la place et les exigences en matière de stationnement dans les futures constructions.

C'est très important qu'on l'apprenne au début de la concertation car les habitants de notre territoire, de la métropole, de l'arrondissement ont le droit de savoir sur quoi ils doivent échanger et parler.

La métropole a le devoir de pleinement informer les habitants mais aussi les élus et comme l'a rappelé Laurence CROIZIER, la Ville de Lyon a malheureusement une fâcheuse habitude d'informer plus certains que d'autres et de croire qu'il y a finalement des élus plus égaux que d'autres, plus accessibles à l'information que d'autres.

Lorsqu'on regarde au-delà de problème de méthode que j'ai eu l'occasion de souligner, on a aussi un problème aussi de vision de la ville.

Si on supprime le nombre de stationnements qui sera exigé dans les nouvelles constructions dans un territoire comme le nôtre, le 6<sup>e</sup> arrondissement, alors qu'en même temps, on veut tous ensemble, je crois reconquérir de la place sur l'espace public en enlevant certaines places de stationnement car la loi l'imposera, mais aussi parce qu'on réaménage et ré-imagine certains espaces publics, l'offre de stationnement enterré privée sera complètement réduite, plus rare donc plus chère.

On le sait depuis un certain temps, la municipalité, la majorité a du mal à lier, l'écologie et l'économie mais ce que l'on voit de plus en plus aussi, c'est que cette majorité a du mal à allier le social et l'écologie, l'équilibre social et l'écologie.

Lorsque les garages seront plus chers parce qu'il y aura moins de places de stationnement, lorsqu'en plus, certaines classes de la société, certaines couches populaires seront affectées parce qu'elles ne pourront plus rouler avec la voiture qu'elles auront du mal à se payer, souvent à crédit d'ailleurs.

Comment va-t-on faire ? Comment est-ce qu'on va allier le social et l'écologie ? Est-ce que dans la transition écologique et solidaire, la majorité a oublié le mot « solidaire », tout simplement.

C'est une question que je pose et vraiment comme Laurence CROIZIER, j'appelle les Lyonnaises et les Lyonnais, les habitants du 6<sup>e</sup> comme on est dans le conseil du 6<sup>e</sup>, à utiliser ce moment de concertation pour

rappeler quels sont leurs besoins aussi, car aussi bien une majorité, une ville doit s'adapter à ses habitants, les habitants ont le devoir de dire en quoi aussi la majorité peut et doit adapter sa vision.

Il faut sortir de l'idéologie, il faut faire preuve de pragmatisme et être pragmatique, cela ne veut pas dire se défaire de ses convictions mais cela veut surtout dire et se rappeler surtout qu'on n'est pas seul, qu'on n'a pas le monopole de la vérité et qu'une ville se construit à plusieurs, pas seul dans un cabinet d'étude ou dans un bureau.

Donc, j'appelle nos concitoyens à participer à cette concertation et je remercie Laurence CROIZIER d'avoir organisé cette réunion de concertation d'il y a dix jours car elle a permis aux habitants de l'arrondissement de prendre un peu plus d'informations sur ce sujet et c'est toujours assez difficile.

Nous serons vigilants sur la question de stationnement, de mobilité car il n'est pas question d'accepter qu'en changeant une phrase, une virgule dans un document aussi important, on bouleverse aussi profondément les équilibres de notre métropole et surtout que ceux qui sont les plus fragiles aient à supporter des difficultés supplémentaires.

Voilà les quelques mots que je souhaitais dire dans le sillage de Laurence CROIZIER. »

M. BLACHE le remercie et donne ensuite la parole à Mme DELAUNAY :

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je voudrais, dans un premier temps, de remercier M. AUGOYARD pour ce qu'il fait afin que les citoyens participent à cette consultation. Je le remercie, c'est très important qu'il y ait une large participation à celle-ci.

Après, très brièvement et pour apporter des compléments d'information aux éléments que M. AUGOYARD a développés très clairement. Déjà, dans un premier temps, dire quand on s'inquiète des populations les moins favorisés, il faut savoir que sur la Métropole de Lyon, il y a 30% à peu près, des familles qui n'ont pas de véhicules motorisés et que ce sont bien les familles les moins favorisées parce qu'elles n'ont pas les moyens d'avoir une automobile et qu'elles se déplacent en utilisant les transports en commun.

Cette attention au moins favorisées nous incite à remettre en cause ce modèle du tout voiture et à améliorer nos transports en commun, d'une part, et la qualité de notre air car ce sont bien, souvent, les quartiers les plus exposés à la circulation qui sont aussi habités par des familles moins favorisées.

Donc la justice sociale, ce n'est pas forcément une voiture pour tout le monde, la justice sociale, c'est aussi de bons transports en commun et une qualité de l'air qui s'améliorent de manière à favoriser la santé de tous et toutes.

Très brièvement aussi sur le nombre de places de stationnement que l'on peut considérer nécessaire lorsqu'on construit un nouveau bâtiment. Il faut savoir que cette norme a un impact sur le prix. En imposant 0,9% de véhicule pour la construction d'un appartement en fonction de la taille de celui-ci, on impose un surcoût et des bâtiments qui comporteraient moins de places de stationnement pourraient alors être proposés à un prix moins élevé.

Donc, M. AUGOYARD, je vous remercie pour le point de vue que vous avez développé. Il correspond d'ailleurs à celui que vous avez toujours développé et je souhaitais simplement apporter des compléments d'information sur la notion de justice sociale et de justice environnementale à travers le stationnement et la qualité de l'air. Je vous remercie.»

M. BLACHE « repasse la parole à M. AUGOYARD en disant c'est la dernière fois » :

« C'est la dernière, c'est promis et je vais, si vous me permettez M. le Maire, me permettre de remercier Mme DELAUNAY de me remercier d'avoir fait des avancées en la matière.

Mais vous savez quand on parle de justice sociale, on peut en parler de manière théorique et avec des chiffres, comme vous le dites, Mme DELAUNAY, moi, je vais vous en parler en termes de vécu.

Ce n'est pas dans le 6<sup>e</sup> que j'ai grandi, mais dans un autre quartier qui s'appelle la Duchère, très beau quartier, avec une très belle vue sur la ville. C'est un très beau quartier où les gens n'ont pas les moyens de s'acheter une voiture, parce qu'ils n'avaient pas le choix, parce qu'elles se sacrifiaient, parce que, simplement, les transports en commun ne fonctionnent pas à certains horaires. Il y a des travaux et on sait que les travaux les plus difficiles ne se font pas aux horaires de pointe. Ces travaux se passent avant que les transports en commun fonctionnent ou après quand ils arrêtent de fonctionner. Il y a des personnes qui ont besoin de ces choses-là.

Je pense qu'il faut sortir de la caricature. Il y a, malheureusement, des personnes dans le besoin. Il y a, malheureusement, des personnes qui sont en difficulté.

Ce n'est pas parce qu'on aura asséné un chiffre qu'on aura réglé le problème de la justice sociale ou les difficultés que rencontrent certaines familles pour se déplacer dans notre agglomération.

Ce n'est pas parce qu'on aura donné un beau slogan qu'on aura réglé le problème. Le problème est beaucoup plus profond.

J'attends que le SYTRAL modifie. Il y aura certainement des investissements, une concertation qui est lancée et nous aurons, en tant qu'arrondissement l'occasion d'en parler.

Il est important aussi de prendre en compte la réalité des choses, et pas simplement nous vendre - excusez-moi l'expression qui va vous paraître un peu violente, pas dans l'esprit - mais ce n'est pas parce que vous jetez à la figure de la population qu'on va améliorer la qualité de l'air.

La qualité de l'air a déjà été améliorée de manière très importante dans notre agglomération sans ces prises de position idéologiques.

La réponse que l'on doit apporter maintenant, c'est de se dire qu'il y aura toujours des personnes qui auront besoin de se déplacer en automobile, qu'il va falloir accompagner cela, qu'il y a parfois des personnes qui ont un choix vital économiquement, qu'il faut l'accompagner qu'il faut sortir des slogans.

Il faut se rendre compte que la ville, c'est une ville qui est diverse avec des gens qui se déplacent de manières très diverses et qu'il faut l'accepter et qu'il faut cesser de jeter l'anathème, cesser d'ostraciser ou montrer du doigt les gens qui ne se déplacent pas de la même manière que vous.

Il m'arrive, Mme DELAUNAY, de vous croiser. Vous êtes à vélo, je suis dans ma voiture.

Je ne pense pas que ni vous, ni moi, sommes de méchants boomers, expression chère à votre parti politique. Nous avons chacun notre manière parce que nous avons parfois besoin de nous déplacer de cette manière-là. Il faut accepter cela.

La ville est ainsi faite. La ville était faite avant que vous arriviez. Elle est ainsi faite pendant que vous êtes aux commandes et, je me permets de vous le dire, elle le sera quand vous ne serez plus aux commandes, elle sera toujours ainsi faite. Je vous remercie.»

M. BLACHE « remercie les intervenants. Il n'y a plus de questions ? Plus d'interventions ? »

Mme DELAUNAY demande « un petit mot de la fin ! Tout petit !

Je rappelle quand même que la ville de Lyon, comme de nombreuses métropoles, est concernée par des amendes de l'Europe sur la qualité de son air, donc, même si effectivement l'air s'est amélioré, il n'est certainement pas aux normes que l'Europe attend de nous et nous avons d'ailleurs payé fort cher ces amendes. Nous allons donc faire ce que nous pouvons pour nous engager dans cette direction.

M. AUGOYARD, je vous rassure. Vous avez raison. Il y aura toujours des voitures en ville, bien sûr parce qu'elles correspondront toujours à un usage tout à fait utile et vous comme moi, nous avons tous la perspective de faire en sorte que l'usage de la voiture corresponde à un besoin réel et non pas une surutilisation, comme c'est le cas aujourd'hui. Je vous rappelle que dans la métropole de Lyon 70% des trajets de moins de 5 kms se font encore en voiture. Donc, nous avons de belles marges d'amélioration de nos déplacements. Je vous remercie. »

M. BLACHE indique « que les débats sont donc finis après cette séance du conseil d'arrondissement.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le 22 juin 2021 à 18h30.

Ce jour-là, il devrait faire beau. Le soleil va se coucher tard et on aura peut-être l'occasion de boire un verre en terrasse à l'issue du Conseil. »

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h55.